

COMMUNE DE CLEGUEREC

CONSEIL MUNICIPAL

29 Janvier 2009

L'an deux mil neuf le vingt neuf Janvier, Le Conseil Municipal de la commune de CLEGUEREC dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Marc Ropers, Maire.

Date de la convocation : 22 Janvier 2009

ETAIENT PRESENTS : LE FORESTIER Maryvonne, JOUANNO Alain, LE DOUARON Murielle, LE BOTMEL Didier, YSOPT Armel, LORANS Marie France adjoints ; ROBIC Marie Annick, Le NECHET Rémi, ROBIN Xavier, RAFLE Michèle, LE CRAVER Pascal, MEHEUTS Isabelle, TEFFO Christine, HAQUIN Corinne, ROBIC Yolande, RIGAL Nicolas, AUFFRET Martine, LE BELLER Christiane, LE SOURNE Jean Marc, JOUAN Alexandre, LORANS Michel.

Monsieur REGNIER Olivier a donné pouvoir à madame LE BELLER Christiane,

Madame Michèle Rafflé a été élue secrétaire de séance.

Augmentation temps de travail Médiathèque

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De faire évoluer le mi temps de la bibliothèque médiathèque vers un plein temps,
- De créer un poste à temps complet à la bibliothèque médiathèque,
- L'ouverture à plein temps se fera à compter du 1^{er} février 2009,
- D'autoriser Monsieur Le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires quant au passage à temps plein sur le poste de la médiathèque

Pass Foncier

Le Maire propose au conseil municipal de souscrire à la démarche du pass foncier et propose au conseil municipal de fixer le nombre de lots à 5 (situés dans le Lotissement du Park Dosten).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De souscrire au projet du Pass Foncier pour accompagner les accédants à la propriété,
- De fixer le nombre de lots à 5 au lieu dit résidence du Park Dosten,
- De verser la subvention aux accédants comme prévu dans le cadre réglementaire du projet Pass Foncier,
- De solliciter Pontivy Communauté et le Conseil Général du Morbihan pour nous accompagner dans ce projet.
- D'autoriser Monsieur Le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires quant à la mise en place du Pass Foncier

Association Foncière

Désignation des membres de l'association foncière de remembrement.

L'article R133-3 du code rural prévoit le renouvellement tous les 6ans des propriétaires fonciers qui siègent au bureau de l'association. Il est rappelé que 12 membres sont désignés par le conseil municipal et 12 membres par la Chambre d'Agriculture.

Chambres d'agriculture :

Le Bourvellec Alain « Botmars »
Le Coroller Jean Marie « Quemignon »
Le Forestier Jean Yves « Colmario »
Le Néchet Béatrice « Quistillic »
Lorans Rémy « Kernevic St André »
Pécharde Pierrick « Boduic »
Audic Arsène « 22, rue de la Libération »
Le Lu Pierre « Langlo »
Le Moing Janine « Locqueltas »
Le Ruyet Alain « Kerbédic »
Rioux Rémy « Quelenesse »
Collin Marcel « Locmaria »

Conseil Municipal :

Auffret Martine « Quelenesse »
Jouanno Alain « Kervrech »
Jouan Alexandre « Pontigo »
Le Sourne Jean Marc « Rue JM Le Guellaut »
Lorans Michel « Le Cosquer La Trinité »
Le Douaron Muriel « Toulhouet »
Kerjean Daniel « Pont Semeter »
Le Meur Gilles « Kervrech »
Guégan Marie Claire « Le Golut »
Rigoux Hubert « Coet Launay »
Lamouric Thierry « Tréviol »
Guillaume Gaël « Kergustin »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De nommer les 24 membres suivants pour siéger au sein du bureau de l'association foncière de remembrement.

NBI animateur sportif

Mise en place de NBI pour l'animateur dans le cadre d'une gestion de régie des recettes : soit une bonification de 15 points d'indice qui se traduit par une prime de 68.56€ par mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de verser la dite indemnité à l'animateur sportif, ce dernier la percevra à compter du 1^{er} Janvier 2009

- d'autoriser Monsieur Le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents s'y rapportant.

Prime cimetière

Prime cimetière : il est proposé au conseil municipal d'accorder une prime de 20€ par personne et par intervention au cimetière (ouverture de caveaux, mise en relique,...).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de verser la dite prime aux agents intervenant au cimetière du 1^{er} Janvier 2009
- d'autoriser Monsieur Le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents s'y rapportant.

Banque alimentaire

Il est proposé au conseil municipal d'accorder une subvention à la Banque alimentaire. Elle se traduit de la manière suivante : 0.18€/habitants (0.18*2852hab= 513.36€).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de verser la dite subvention à la banque alimentaire.
- d'autoriser Monsieur Le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents s'y rapportant.

Désignation référent « éducation environnementale ».

Pontivy Communauté a choisi de proposer à la population des actions d'Education à l'Environnement pour permettre une sensibilisation des citoyens au Développement Durable. Afin d'optimiser le temps de repérage des lieux par l'animatrice lors de la programmation des manifestations, Pontivy Communauté sollicite la désignation d'un référent « Education Environnement » par commune pour réaliser le suivi de la mise en œuvre des actions de sensibilisation à l'environnement : animations scolaires, manifestations locales, programme été...

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de nommer Monsieur Xavier Robin comme référent.

1. Renouvellement de l'ouverture de crédit.

Il est proposé au conseil municipal de renouveler l'ouverture de Crédit pour un montant de 300 000€.

L'offre retenue est celle du crédit agricole, elle se présente comme suit :

Organismes	Taux variable	Commission	Montant minimum tirage
Crédit Agricole	Euribor 3 mois, avec une marge de 0.25%	Néant	5 000€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de souscrire l'ouverture de crédit auprès du crédit agricole.
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Motion en faveur de la réunification administrative de la Bretagne

Rappelant que la manifestation du 20 septembre 2008 à Nantes, en rassemblant quelques 10 000 personnes, a démontré l'importance et la persistance du mouvement populaire en faveur de la réunification administrative de la Bretagne qui s'est exprimé depuis 1985 dans de nombreuses enquêtes d'opinion réalisées en Loire-Atlantique.

Rappelant les vœux et motions du Conseil général de Loire-Atlantique et du Conseil régional de Bretagne, en particulier le vœu du Conseil général de Loire-Atlantique du 22 juin 2001 et la motion du Conseil régional de Bretagne du 8 octobre 2004 et du 24 Octobre 2008.

Rappelant que, depuis 2003, l'article 72-1 de la Constitution donne au Gouvernement ainsi qu'au Parlement la faculté d'initier une consultation de la population à l'échelon d'un département ou d'une région.

Considérant les récentes déclarations du Président de la République et du Gouvernement en faveur d'une réforme de la carte des collectivités territoriales en 2009, laquelle pourrait permettre notamment la réunification administrative de la Normandie.

Le Conseil Municipal de Cléguérec, réuni en séance plénière du 29 janvier 2009, demande à la commission dite Balladur, nommée par le Gouvernement, dans le cadre de la réflexion sur la réforme des collectivités territoriales, de prendre en compte la question de la réunification administrative de la Bretagne.

Adhésion à Ya d'ar Brezhoneg

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De souscrire à la charte Ya d'ar Brezhoneg,

- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches pour l'adhésion de la commune à la dite charte,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette adhésion.

Terrain du Syndicat d'eau.

Dans le cadre de la construction de l'usine de traitement des eaux du Mangoer par le Syndicat Départemental de l'Eau, une partie du terrain de l'implantation de la station se trouve en zone humide. Le comité de pilotage a émis un avis favorable à la demande du SDE, aussi il appartient au conseil municipal de délibérer pour que le projet du « Mangoer 2 » puisse être réalisé dans les meilleurs délais.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de modifier l'emplacement
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Avenant N°1 du Règlement intérieur de la Médiathèque : Article 1. Toutes photos susceptibles d'être prises dans le cadre d'une ou plusieurs animations culturelles pourront être diffusées sur le site web municipal, dans le bulletin municipal ou tout autre support de communication de la municipalité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de valider l'avenant N°1 au règlement de la bibliothèque Médiathèque

Dénomination d'une place

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la demande formulée par le comité local de la FNACA. En effet, cette dernière souhaite que la place située à côté de la stèle du souvenir, près de la salle des fêtes, soit nommée « Place du 19 mars 1962 – cessez le feu en Algérie ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de nommer la dite place « Place du 19 mars 1962 – Afrique du Nord ».
- d'autoriser Monsieur Le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires (commandes de panneaux, etc...).

Plan de désherbage communal

Dans le cadre de ce plan, obligatoire d'ici 2010, pour la protection des eaux, présentation par M. Rostam, professeur de protection des cultures au Lycée La Touche de Ploërmel, des observations qu'il a faites après sa visite sur le terrain à Cléguérec avec ses élèves en début de semaine.

Il présente tout d'abord la réglementation en la matière, puis détaille la méthodologie à employer pour parvenir à mettre en place un plan au niveau de la commune, qu'il se propose de suivre ensuite avec ses élèves.

Résultats des relevés effectués sur les 1890 m linéaires concernés : les surfaces étant imperméables au bourg, risque élevé de contamination, d'où suppression totale des produits phytosanitaires sur cette zone (par contre pas à l'intérieur du cimetière). Des techniques de désherbage préventives sont préconisées : bâchage, paillage, mulch, plantes couvre-sols, ainsi que des techniques curatives : mécaniques (binette, balayage, broyage) qui nécessitent beaucoup de main d'œuvre, thermiques à gaz avec des risques d'incendie ou à l'eau chaude ou thermique à vapeur,

La visite du local phytosanitaire a révélé un manque de conformité et l'absence de matériel de sécurité. *(Il en existe mais n'ont pas été vus ce jour là)*

Une formation du personnel en la matière est impérative.

Extension de l'éclairage public à Porhors.

Information sur des demandes reçues régulièrement sur Porhors.

Sont concernées les rues de Castel Piquet et Lann Porh.

Coût élevé car il faut un poteau tous les 30 à 50 m sur 500 m de rues, Un poteau coûtant 1200 Euros sans le branchement, il faudrait prévoir de 20 000 à 24 000 Euros.

Aucune traversée de route à faire.

Participation du syndicat d'électrification pour 30 % du montant.

Il existe des aides de l'ADEME pour des éclairages autonomes (photovoltaïque, LED, éolien).

Point sur la situation au Foyer logement par Marie-France Lorans :

La signature de la Convention tripartite transformant l'établissement en EHPAD est acquise avec effet rétroactif au 1er janvier 2009. Cela va permettre de relancer l'activité du Foyer logement qui avait eu un avis défavorable pour l'accueil de personnes dépendantes en 2007. D'importants travaux de mise aux normes sont à faire.

Une enveloppe financière a été attribuée pour 5 années (553 487 E par an).

Point positif : il n'y aura pas de licenciements comme on pouvait le craindre. Un poste d'animation à temps complet est octroyé. Il y aura 13 postes d'aides-soignants (sachant que la DDASS paie 30% du salaire des diplômés).

Une redistribution des postes est à faire en privilégiant les diplômés. Validation des acquis de l'expérience (VAE) pour certains.

Madame Trehin, qui est encore salariée du CCAS jusque fin juillet, a quitté son poste. Le recrutement de son successeur est prévu le 9 février prochain. En attendant son arrivée, Marie-France Lorans et les personnes des services administratifs assureront le bon déroulement du service.

7 personnes ont été retenues après une présélection.

La commission d'embauche est composée d'une conseillère en ressources humaines du Centre de gestion, de la directrice d'un CCAS voisin et de 3 personnes du CA du CCAS.

Vente de mobilier scolaire, samedi 31 janvier, de 8h 30 à 12h 30 aux Halles.

Foot : des difficultés d'organisation des matches et entraînements liées à l'état des terrains avec la pluie des semaines passées. Délocalisation possible à Silfiac pour l'Ecole de foot.